



Bureau

Publié le : 23/09/2025

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 4 septembre 2025 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h23

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 26), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°86 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 46), M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n° 79 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 52)

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Gilles ORY donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 51 incluse)

Délibération n°2025/2025.00251

Rapport n°19 - Fonds "Développement Durable" - Attribution d'une subvention à l'association Culture Action pour l'organisation de la journée "Mobilités douces"

Fonds "Développement Durable" - Attribution d'une subvention à l'association Culture Action pour l'organisation de la journée "Mobilités douces"

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	28/08/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 «Actions sensibilisation à l'environnement»	Montant prévu au budget 2025 : 12 000 € Montant de l'opération : 1 107 €

Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention de 1 107 € à l'association Culture Action, au titre du fonds « Développement durable », pour l'organisation de sa première édition « Mobilités douces » qui aura lieu le 30/10/2025 à Besançon. Cet événement vise à sensibiliser les professionnels du secteur culturel et le grand public aux modes de déplacement alternatifs et aux enjeux de préservation de l'environnement.

I. Journée « Mobilités douces » et création artistique

L'initiative de cette journée est de faire connaître et de sensibiliser le milieu artistique aux enjeux de la mobilité douce. Dans un secteur où le transport de collections, d'œuvres, de décors, ainsi que les déplacements des équipes techniques, administratives et artistiques font partie du quotidien, une question essentielle se pose : comment répondre aux défis environnementaux, encourager la mobilité douce et tendre vers une plus grande sobriété énergétique.

Pour proposer des pistes d'action, faire découvrir des initiatives existantes et tenter d'apporter des réponses à ces interrogations, l'association organise, en son siège situé au 52 rue Battant, une journée spéciale le 30 octobre prochain, en co-construction avec l'artiste Ninon Epalle-Linde.

Cet événement s'adresse à la fois aux professionnels du secteur culturel et au grand public. Il apparaît, en effet, essentiel que les organisateurs, les acteurs, mais aussi les publics soient sensibilisés à ces enjeux. La journée sera gratuite et ouverte à tous.

II. Déroulement de la journée

Matinée au 52 : rencontre et échanges autour de la création artistique et de la mobilité douce, en présence de Ninon Epalle-Linde (également membre du réseau ARMODO qui est un réseau des Arts en Modes Doux), de l'équipe de Cynécyclo, ainsi que de la compagnie « *La Dernière Maison du Village* » qui présentera sa charte « *Balise Radicale et Utopiste pour un Théâtre Écologique* » (BRUTE). Cette matinée sera animée par Aurélien Bertini, réalisateur indépendant, fondateur et responsable artistique des balades sonores à Besançon.

Le dispositif Cynécyclo permet d'organiser des séances de cinéma intégralement alimentées par l'énergie fournie par un(e) cycliste. Il peut se déployer n'importe où et chaque spectateur(trice) est invité(e) à pédaler durant la séance pour produire l'énergie nécessaire à la projection.

Pause aux « Manivelles » : atelier réparation de vélo et repas partagé.

Après-midi aux « Manivelles » : bricolage et réparation de vélo.

Soirée : projection aux Manivelles d'une sélection de film de Cynécyclo.

En continu sur la journée : exposition des travaux de Ninon Epalle-Linde aux « Manivelles ».

Budget de la manifestation

CHARGES (TTC)		PRODUITS (TTC)	
Matières et fournitures	100 €	Autofinancement	370 €
Restauration	200 €	Subventions	
Animateur – Chargé de projet	250 €	ADEME	1 500 €
Locations	100 €	GBM Service économie (prorata subvention annuelle versée)	714,10 €
Frais fixe	50 €	GBM fonds « Développement durable » (demandé)	1 107 €
Rémunérations honoraires	1 483,10 €		
Déplacement missions réception	100 €		
Chargée de projet	700 €		
Service support culture action	456 €		
Chargée de communication	252 €		
TOTAL CHARGES	3 691,10 €	TOTAL PRODUITS	3 691,10 €

L'association sollicite une aide financière de 1 107 € auprès de Grand Besançon Métropole (GBM).

Le projet est éligible au fonds « Développement Durable » de GBM (Modalités d'application validées par le Conseil de Communauté du 2 mars 2023, délibération n° 006412). Il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans les thèmes suivants du fonds : « Sobriété énergétique » et « Mobilisation du grand public sur les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux ».

Il s'inscrit dans les 6 critères de développement durable suivants, parmi les 12 du fonds à respecter :

Critère de développement durable du fonds	Description de projet
Mettre en œuvre des actions de tri et de recyclage ou réemploi des déchets générés par l'action.	Mise à disposition de poubelles de tri, de poubelles de recyclage et de compost. Les déchets compostables seront récoltés et valorisés par Trivial Compost.
Favoriser les produits réutilisables (vaisselle, banderoles...).	La vaisselle et le mobilier de l'association seront mis à disposition pour cette journée.
Inciter les participants à utiliser des moyens de transports éco-responsables pour se rendre sur le lieu de l'action.	Transport en commun, vélo, train...
Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles...).	Associations locales présentes : les Manivelles, Cinécyclo, artistes locaux...
Préserver les ressources	Utilisation d'équipements économes en énergie.
Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap.	Accès PMR.

Selon le règlement du fonds « Développement Durable », le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût est inférieur ou égal à 10 000 euros est de 30 % de l'assiette éligible TTC.

Coût total TTC	Assiette éligible TTC	Taux de financement	Subvention GBM proposée (arrondie)
3 691,10 €	3 691,10 €	30 %	1 107 €

Il est proposé d'accorder à l'association Culture Action une subvention de 1 107 €.

Conformément à l'article 6 du règlement du fonds, si, en fin d'exécution, le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale ayant servi de base au calcul de la subvention, l'aide sera attribuée au prorata des dépenses réellement engagées par l'association.

C'est la première sollicitation financière de l'association dans le cadre du fonds « Développement Durable ».

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 1 107 € à l'association Culture Action, au titre du fonds « Développement Durable », pour l'organisation de la journée « Mobilités douces ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

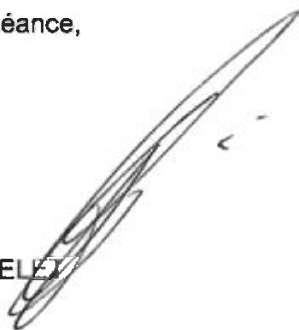
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELEMY
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

